

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 22 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 OCTOBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Géraldine MADOUNARI - Mme Valériane ALEXANDRE - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - Mme France POUDENX - Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
 Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
 Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
 Mme France POUDENX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
 Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : RESEAU D'ASSAINISSEMENT : EQUIPEMENT DE MESURE DES DEVERSOIRS D'ORAGE : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de la révision de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif aux systèmes d'assainissement collectif, les déversoirs d'orage et autres exutoires directs vers le milieu récepteur sont amenés à être équipés d'instruments de mesure.

Le Xème programme 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Adour Garonne a pour objectif la réduction des pollutions ponctuelles vers les milieux aquatiques, en proposant notamment des aides financières pour l'autosurveillance des systèmes d'assainissement et des stations d'épuration.

Sont concernés pour être équipés d'instruments de mesure les déversoirs d'orages et autres exutoires des réseaux d'assainissement joints en annexe.

Le montant des études et travaux qui seront réalisés par la Régie des Eaux s'élèvent à 33 800 € HT.

Une participation financière, à hauteur de 70 %, peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'équipement des déversoirs d'orages et autres exutoires des réseaux d'assainissement, dont la liste est jointe en annexe, d'instruments de mesure,

SOLLICITE une subvention à son taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20151022-17-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 26 Octobre 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».